

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 35

Ayant donné un Pouvoir : 01

Absent : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 36

**Résultats du vote :**

Abstention : 00

Pour : 36

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 19**

**Secrétaire de séance :**

Laurence POLLET

**Date de la convocation :**

08/04/2026

**35 présent(e)s :** *Avressieux* : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. DESBOIS Nicolas, ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**01 pouvoir :** Mme BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

**00 absent(e) :**

**OBJET : COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ;**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2025-23 en date du 10/10/2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre, soit 36 sièges ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui précise que « *Le Bureau de l'Etablissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres Membres.* »

Vu la délibération n°2026\_04\_14\_02 portant le nombre de vices président(e)s à 06 ;

Considérant ces dispositions, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de fixer à 04 le nombre des autres Membres du Bureau.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

**➤DECIDE DE FIXER :**

- Le nombre des autres Membres du Bureau à 04.

**➤PRECISE que le Bureau communautaire sera composé :**

- Du Président de la communauté de communes ;
- De 06 Vices Président(e)s ;
- De 04 autres Membres.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 17/04/2026,

Le Président,  
Paul REGALLET

La secrétaire de séance,  
Laurence POLLET



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Laurence Pollet.